

Protéger les aires d'alimentation de captage

Mobiliser les outils pour les protéger

Objectif de 50% de la surface des aires de captage en cultures à bas niveau d'intrants

Impulsion des collectivités pour structurer ces filières



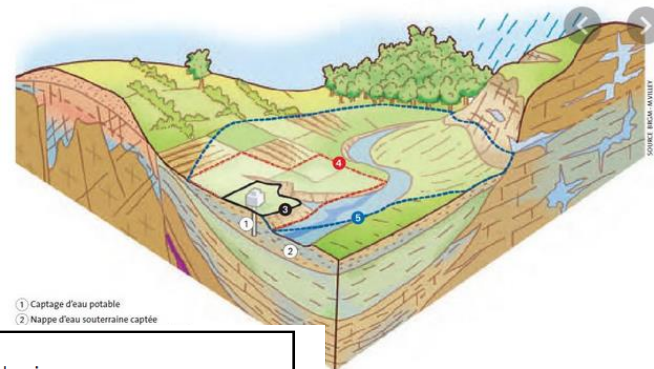
Réduire les pollutions diffuses sur l'ensemble du bassin



- Réduire des flux de nitrates et adaptation des programmes d'actions régionaux nitrates
- Réduire l'utilisation des pesticides (agriculture biologique...)
- Réduire le ruissellement et l'érosion en préservant les éléments du paysage

Orientation fondamentale n°2 : Éléments de compréhension

Une aire d'alimentation de captage



① Captage d'eau potable
② Nappe d'eau souterraine captée

Les enjeux de qualité d'eau

Paramètre	seuil de risque
Nitrates (percentile 90)	40 mg/L
Pesticides (moyenne des moyennes annuelles)	0,075µg/L par produit et 0,375µg/L pour la somme
Autres polluants (moyenne des moyennes annuelles)	75 % de la norme eau potable

Captages **prioritaires** / captages **sensibles** : *depuis 2009*

Déclinaison de l'orientation fondamentale n°2 sur le bassin Seine amont

Captages sensibles

	SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027	Variation 2016/2022
Eaux souterraines	325	369	+44
Eaux superficielles	1	4	+3
total	326	373	+ 47

Captages prioritaires

	SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027	Variation 2016/2022
Eaux souterraines	119	120	+1
Eaux superficielles	0	0	0
total	119	120	+ 1

